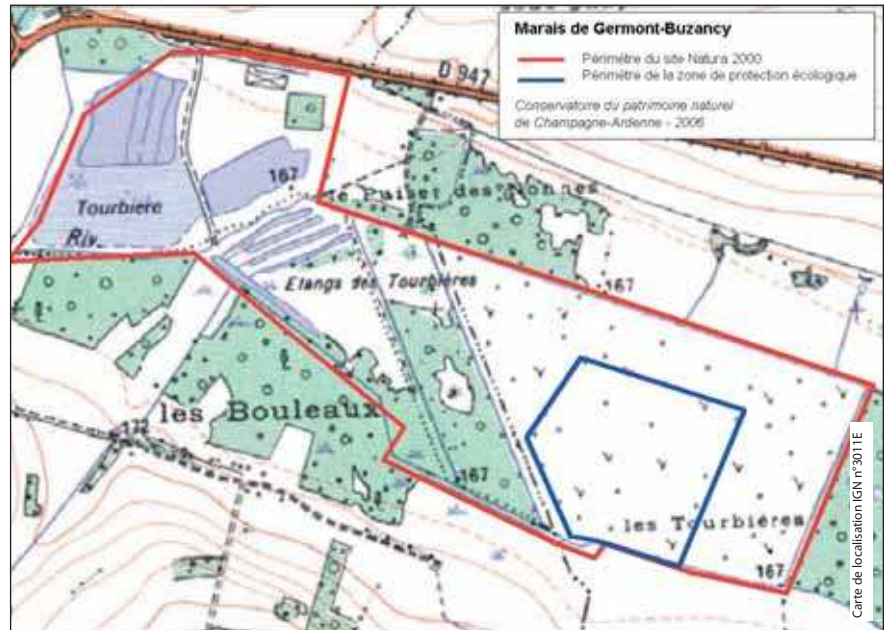


# Marais de Germont-Buzancy

Exploitation de tourbe  
Réhabilitation de milieux dégradés  
Pâturage extensif

Région : Champagne-Ardenne  
Département : Ardennes

**Superficie du site :** 100 ha  
**Statuts de protection ou liés à des inventaires :** Site Natura 2000 « des marais de Germont-Buzancy », englobé dans une ZNIEFF de type I « Marais de Buzancy »  
**Propriétaires :** Commune d'Amenucourt  
**Gestionnaires :** La plus grande partie du site appartient au Groupement Forestier des Tourbières de la Bar. Le reste des parcelles appartient à des propriétaires privés et à une société d'extraction de tourbe.  
**Groupelements végétaux tourbeux ou para-tourbeux :** Habitats typiques des ensembles de tourbières alcalines en voie de boisement ; milieux d'eaux courantes, d'eaux stagnantes plus ou moins eutrophes, milieux de marais alcalins et résultant d'activités anthropiques.



## PRÉSENTATION DU SITE

*Les marais de Germont-Buzancy constituent le plus vaste marais alcalin des Ardennes, et sont situés dans un ensemble de milieux plus vaste appelé « les tourbières de la Bar », qui s'étend sur environ 5 km le long de la vallée de la Bar. Le site Natura 2000 des marais de Germont-Buzancy couvre 1/3 de cette zone humide et se situe juste à la source de la Bar. La tourbière daterait de la période tardiglaciaire, et ne présente plus de phénomène de turbification actif à ce jour. La totalité du site présente un sol tourbeux d'une épaisseur de 2,70 m en moyenne.*

*La tourbe y est exploitée de manière industrielle depuis les années 70.*

*L'abandon des pratiques agropastorales traditionnelles combiné à l'exploitation de la tourbe ont eu de graves conséquences sur le fonctionnement du milieu, et sont à l'origine de la perte de biodiversité observée sur le marais.*



La calamagrostiaie traduit l'assèchement prolongé de la tourbière

## Description générale et paysagère

Le marais se situe dans une zone où cohabitent élevage de bovins et cultures.

Le bas marais alcalin est dominé par la calamagrostiaie (*Calamagrostis canescens*) parsemée de bouquets de saules cendrés (*Salix cinerea*), cette formation comportant plusieurs variantes, notamment des variantes à comaret (*Potentilla palustris*). En périphérie, la prairie tourbeuse a tendance à s'assécher et à s'eutrophiser, les peuplements sont alors dominés par la mégaphorbiaie.

## Contexte et fonctionnement hydrologiques

La tourbière est alimentée par deux nappes :

- ☞ une nappe reposant sur des alluvions anciennes, affleurante et alimentée directement par les précipitations ;
- ☞ une nappe composée de résurgences karstiques situées en profondeur. Des résurgences donnent également naissance aux sources de la Bar, à environ un kilomètre en amont de la tourbière. La Bar traverse le site Natura 2000, et est connectée au « fossé de Germont », via deux drains transversaux. La Bar, qui a été



rectifiée sur une partie de sa longueur dans les années 70, joue le rôle de drain pour les eaux souterraines.

La nappe d'eau, qui réagit rapidement aux précipitations, présente un battement très important.

## Historique

Jusqu'au milieu des années 70, les usages agricoles traditionnels (pâturage extensif puis fauche) ont permis de créer une mosaïque de milieux, de limiter la fermeture du site et de favoriser sa richesse écologique. En raison de l'intensification des pratiques agricoles, ces usages traditionnels ont été progressivement puis totalement abandonnés suite au rachat des parcelles dans les années 70 par un particulier.

L'exploitation industrielle de la tourbe débute en 1973 par la société « Les tourbières de la Bar ». Le drainage, nécessaire à l'exploitation, ainsi que la plantation de peupliers et le recalibrage de la Bar entraînent un assèchement de la tourbière, qui voit alors sa richesse écologique diminuer sévèrement.

Un réseau de drainage constitué dans les années 1980 accentue la perte de richesse. En 1992, la société d'extraction de la tourbe est autorisée à poursuivre ses interventions sur 74 ha et pour une durée de 28 ans (jusqu'en 2020), à condition que soit préservée une zone de 20 ha qui constitue la « Zone de Protection Écologique », gérée par le CPNCA (mesure compensatoire).

## Maîtrise foncière ou d'usage et protection réglementaire

- La quasi-totalité du site appartient à une société forestière belge depuis 1973. Le reste appartient à la société d'extraction de tourbe et à des propriétaires privés. Le CPNCA loue les terrains situés sur la ZPE.
- La tourbe est exploitée par la société anonyme sur 80 % du site.
- La Bar est gérée depuis les années 70 par l'Association Syndicale Autorisée de la Bar Supérieure.
- La totalité du site Natura 2000 est concernée par un bail de chasse, y compris la ZPE (en réserve de chasse depuis 2001).

## USAGES ET FONCTIONS

### Valeur écologique et patrimoniale

De par sa position géographique et sa superficie, le site est d'importance majeure d'un point de vue écologique. Il héberge une riche diversité floristique et faunistique et peut servir de réservoir biologique en amont d'autres zones humides. De nombreuses espèces patrimoniales sont présentes sur le site, en particulier des espèces d'intérêt communautaire, des espèces protégées au niveau national, régional ou départemental (plantes, oiseaux, insectes...). A noter la présence du castor (*Castor fiber*), découvert en 2005.

Cependant, les atteintes portées au milieu pendant plusieurs dizaines d'années ont fortement diminué la richesse et l'originalité des milieux tourbeux.

### Valeur économique

Depuis les années 70, les marais de Germont-Buzancy font l'objet d'une exploitation de tourbe. L'ensemble des parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000 est soumis à autorisation d'extraction.



Indice de présence du Castor

Les volumes extraits sont de l'ordre de 10 000 m<sup>3</sup>/an, et la tourbe est utilisée à des fins horticoles. L'expiration de la période d'extraction est prévue en 2020. Vu le rythme d'exploitation actuel, il semble peu probable qu'au-delà de 2020 l'autorisation d'exploitation soit renouvelée. À cette date, le propriétaire des terrains exploités rétrocèdera au CPNCA la totalité des parcelles soumises à autorisation d'exploitation.

### Valeur paysagère, récréative et pédagogique

Les intérêts pédagogiques du site sont multiples : historique, hydrogéologique, écologique, paysager et touristique. Plusieurs structures utilisent le site comme support d'étude ou de pédagogie : Centre d'Initiation à la Nature (CIN) de Boulton-aux-Bois jusqu'en 2005, devenu Maison de la Nature ensuite ; Centre de Recherche et de Formation en Éco-éthologie (CERFE) de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

## MENACES ET ENJEUX DE PRÉSERVATION

### • Conséquences directes de l'extraction de tourbe

L'exploitation de la tourbe a très largement contribué à la dégradation des milieux, par destruction directe et modification du fonctionnement hydraulique. Les formations typiques de la tourbière sont détruites de manière irréversible par l'extraction. Au terme de l'activité d'extraction, l'arrêté préfectoral laisse prévoir la destruction de 80 % de la surface du site par l'exploitation. Au vu du rythme d'exploitation, la surface détruite sera probablement moindre.

### • Une remise en état du site après exploitation insatisfaisante

D'après l'arrêté préfectoral, l'exploitant se doit, après l'extraction, de reprofiler les berges des bassins, créer des îlots au centre des bassins, etc. Bien qu'elles soient très peu coûteuses par rapport au bénéfice de l'extraction, ces mesures n'ont pas été convenablement réalisées. Les berges raides et le tassement du sol dû au passage des engins ont interdit la réapparition des stades pionniers sur les plans d'eau issus de l'exploitation (*Caricion lasiocarpae*, *Rhynchosporion albae*...).

Des phénomènes d'eutrophisation des milieux sont visibles sur les berges des bassins d'extraction en raison des conditions d'exploitation : la tourbe est extraite et laissée sur les berges pendant plusieurs semaines ou mois, provoquant une minéralisation et un enrichissement des eaux des bassins d'exploitation.

La remise en état du site semble aujourd'hui en meilleure voie, avec notamment de nouvelles solutions pour pallier les problèmes de déstructuration des berges par le clapotis de l'eau (les bassins sont très grands) et du fait de la texture friable de la tourbe. La recolonisation végétale des berges après exploitation est actuellement suivie, en partenariat avec la Société d'Histoire Naturelle des Ardennes (SHNA).

#### • Des tendances naturelles défavorables à la dynamisation des milieux

Les fluctuations de nappe dans la ZPE induisent un assèchement prolongé de la tourbière, révélé par la dominance de *Calamagrostis canescens*, qui constitue un faciès dense et quasi monospécifique. Le *Caricion davalliana*, qui n'est plus présent sur le site Natura 2000, est remplacé par le *Magnocaricion elatae*, faciès dégradé du précédent.

La tourbe, qui n'est pas assez longtemps immergée, se minéralise irrémédiablement, et les formations évoluent vers le *Salicion cinerae* et le *Filipendulion*.

Les formations végétales caractéristiques des tourbières alcalines actives, qui se développent sur des substrats tourbeux exondés durant une longue période de l'année, n'existent donc plus sur le site, ou de manière très fragmentaire.

De manière générale, tous les habitats ont tendance à évoluer naturellement et à être colonisés par la saulaie dans un premier temps, puis par l'aulnaie, constituant le stade climacique de boisement tourbeux.

#### • Une gestion insatisfaisante de la Bar

Les curages de la Bar à outrance depuis les années 70 lui ont conféré un rôle de drain



Highland Cattle pâturant dans la Zone de Protection Ecologique



Vue générale du marais de Germont-Buzancy

important pour la tourbière, assèchant le marais et permettant l'installation de plantes nitrophiles.

En 2001, l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Bar a réalisé un bilan des actions réalisées sur le cours d'eau et a proposé, sur la base de ce diagnostic, un plan de gestion de la rivière.

#### EXPÉRIENCES DE GESTION

L'ensemble des actions prévues dans le DOCOB avait pour objectif la restauration et le maintien de la qualité biologique du bas marais à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davalliana*, très menacés par l'assèchement du marais et les activités humaines.

#### • Mise en place d'un pâturage extensif bovin

La ZPE fait l'objet d'un pâturage extensif par des Highlands Cattle depuis 2003. Quatre bovins pâturent sur 16 ha selon un système tournant. Les résultats sont pour l'instant mitigés, en raison du fort battement de la nappe qui conditionne grandement le retour de groupements végétaux plus typiques. L'année 2006 a permis des conditions hydriques favorables et des résultats intéressants (apparition du trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), saule rampant (*Salix repens*), linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*) et certaines orchidées).

Un suivi floristique des effets du pâturage a été engagé (placettes permanentes) et devrait permettre d'avoir un recul plus important d'ici quelques années.

#### Préconisations pour une exploitation « raisonnée » de la tourbe

- > Bassins d'exploitation de petite taille pour éviter les clapotis qui déstructurent les berges
  - > Profilage des berges en pente douce pendant l'exploitation (30 % environ)
- > Création de berges sinuées en doigts de gant à faible profondeur (0,5 m)
  - > Obturation des drains traversant le marais et débouchant sur les bassins
- > Dépôt de la tourbe extraite loin des bassins pour limiter l'eutrophisation
  - > Fauche des berges et voies d'accès au site pour limiter la recolonisation par les rudérales

#### • Une meilleure gestion de la Bar et un meilleur encadrement de la remise en état du milieu après exploitation

Afin de limiter les phénomènes de battement de nappe, les curages de la Bar ont été stoppés. Depuis 2001, la Chambre d'Agriculture des Ardennes met à disposition de l'ASA un technicien pour mettre en œuvre une gestion plus raisonnée et écologiquement intéressante de la Bar. Un entretien plus léger ainsi qu'une coupe sélective des arbres et un élagage ont été réalisés. Pour une meilleure évacuation des sédiments, des fascines ont été créées pour favoriser la sinuosité du cours d'eau.



Remise en état des berges après exploitation :  
des pentes douces ont été créées

Les résultats sont satisfaisants (le lit s'est creusé par endroits, reprise de la végétation, etc.).

Également, les conditions d'exploitation du site et sa remise en état ont été davantage encadrées. Hélas, cela ne suffit pas pour limiter le phénomène qui semble inexorable vu l'avancement de l'exploitation de tourbe. Sur la ZPE, le milieu risque d'évoluer à terme vers un stade plus adapté aux variations de la nappe (potentiellement intéressant mais non conforme à l'objectif du DOCOB).

#### • Un blocage administratif qui interdit la mise en place des mesures de gestion

Le DOCOB de 2003 prévoyait plusieurs mesures de gestion : pâturage extensif, étrépage, création de mares et débroussaillage. Mis à part le pâturage, la mise en place de ces opérations est suspendue à l'heure actuelle en raison de financements largement insuffisants (absence de devis pour certaines opérations, blocage des interventions par le CNASEA et absence de financements européens).

## CONTACT

Sophie PETIT  
Conservatoire du Patrimoine  
Naturel de Champagne-Ardenne  
Rue de l'Église  
08 240 Boulton-aux-Bois  
Tél : 03 24 30 06 20  
Mail : cpnca.08.51@wanadoo.fr

## BIBLIOGRAPHIE

FROC S., 2005 - Tourbière de la Bar (marais de Germont-Buzancy). Suivi scientifique des Lépidoptères Rhopalocères. Etat initial. Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. 18 p.

FROC S., RIVEZ S., 2003 - Marais de Germont-Buzancy (Ardennes) : Document d'objectif du site Natura 2000 n°42. Document de synthèse. Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. 66 p. + annexes.



Fascines sur la rivière de la Bar

## NOUS AVONS NOTÉ

- De par leurs objectifs très opposés, des relations entre exploitant et gestionnaire non évidentes mais constructives
- Une réhabilitation du site

*problématique en raison du fort battement de la nappe, non maîtrisable, et donc de l'assèchement de la tourbe et de l'eutrophisation inévitables*

- Un blocage administratif, véritable frein à la gestion du site



Fosse de tourbage en eau la grande taille du bassin induit des phénomènes de batillage qui détruisent les berges